

Délibération 2025-11

Conseil d'administration du 20 mars 2025

Objet : approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié

M. Cazenave, président de séance,

rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 13 alinéa 1er du décret n°2007-173, qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur le règlement intérieur ;

Vu l'article 88 du règlement intérieur actuellement en vigueur relatif à la mise à jour de ses dispositions

Compte tenu des travaux issus des réunions du groupe de travail constitué de 12 administrateurs désignés par le Conseil d'administration ;

Vu l'avis favorable émis par le bureau lors de sa séance du 11 décembre 2024 ;

Le conseil d'administration délibère et, avec 12 voix pour et 4 abstentions, approuve le règlement intérieur modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Bordeaux, le 20 mars 2025

Le secrétaire administratif du Conseil,



Alain Paquin